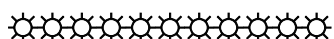


GARDERIE PERISCOLAIRE DU RPI PIERREVILLE/LE ROZEL/ST GERMAIN LE GAILLARD



Les vacances sont terminées, vos enfants ont repris le chemin de l'école et nous leur souhaitons une excellente année scolaire.

Comme l'école, notre garderie périscolaire rouvre ses portes ce matin. Elle fonctionne tous les jours d'ouverture des écoles primaires et maternelles en fonction du calendrier scolaire : lundi, mardi, jeudi & vendredi.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 7 h 00 et jusqu'au départ des enfants par le transport scolaire vers les écoles de Pierreville et de Saint Germain le Gaillard.

Le soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis dès le retour à la garderie des enfants en provenance des établissements scolaires de Pierreville et de Saint Germain le Gaillard et jusqu'à 19 h 00.

Tarifs applicables à la rentrée scolaire 2021/2022

✓ 2.20 € par heure

✓ 1.10 € par $\frac{1}{2}$ heure (toute $\frac{1}{2}$ heure commencée est due).

Les enfants sont accueillis par Mesdames Claire LE PAGE et Isabelle LAURENT.

Pour contacter la garderie (aux horaires d'ouverture) téléphonez au 02 33 04 45 08. Votre (vos) enfant(s) fréquentera (ont) la garderie périscolaire durant l'année scolaire 2021/2022 ; nous vous demandons de bien vouloir renseigner le(s) formulaire(s) d'inscription joint(s)* puis de le(s) transmettre à la Garderie périscolaire via l'école accompagné d'une attestation d'assurance (merci de prévoir 1 exemplaire pour l'école et 1 exemplaire pour la garderie périscolaire). Nous vous incitons à compléter le(s) formulaire(s) d'inscription à la garderie, même si vous n'utilisez pas le service dans l'immédiat, cela ne vous engage aucunement mais peut vous être utile en cas de problème ou de retard à la sortie de l'école car l'(les) enfant(s) sera(ont) dirigé(s) vers la garderie.

Attention ! N'oubliez pas de compléter le verso du document concernant l'hospitalisation et le droit à l'image.

* Merci de bien vouloir utiliser 1 fiche par enfant à inscrire.

TRANSPORT SCOLAIRE

RPI Le Rozel/Saint Germain Le Gaillard/Pierreville

Horaires											
LE ROZEL (gaderie) Ancienne école		LE ROZEL (Le Bourg) « Berquerie »		SAINT GERMAIN LE GAILLARD (Ecole)		PIERREVILLE (Ecole Maternelle)		PIERREVILLE (Ecole primaire)		SAINT GERMAIN LE GAILLARD (Ecole)	
Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
7 h 59	16 h 47	8 h 03	16 h 50	8 h 19	16 h 38	8 h 27	16 h 25	8 h 32	16 h 30	8 h 40	16 h 15

Concernant le transport scolaire, seuls les enfants présents à la garderie périscolaire le matin et les enfants domiciliés au Rozel peuvent monter à l'arrêt de bus de la garderie, les autres enfants doivent monter à l'arrêt de bus de la « Berquerie » (Le Bourg).



REGLEMENT INTERIEUR

La garderie périscolaire fonctionne les jours d'ouverture des écoles primaires et maternelles en fonction du calendrier scolaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

1° - Conditions d'admission

Peuvent être accueillis à la garderie les enfants remplissant les conditions suivantes :

- ✓ Etre scolarisé au RPI Saint Germain le Gaillard – Pierreville – Le Rozel
- ✓ Etre inscrit (fiche de renseignements) auprès du service de garderie périscolaire

2° - Lieu

Elle se tiendra à l'école du Rozel.

3° - Horaires

- ✓ Les enfants doivent être accompagnés dans les locaux et remis au personnel de la garderie,
- ✓ La garderie accueille les enfants :
 - **Le matin les lundis – mardis – jeudis et vendredis** à partir de 7 h 00 et jusqu'au départ des enfants par le transport scolaire vers les écoles de Pierreville et de Saint Germain le Gaillard.
 - **Le soir les lundis – mardis – jeudis et vendredis** dès le retour à la garderie des enfants en provenance des établissements scolaires de Pierreville et Saint Germain le Gaillard et jusqu'à 19 h 00.
- ✓ Le temps d'accueil (garderie, école, cantine) des enfants de moins de 6 ans ne doit pas excéder 9 heures par jour.

4° - Trajet

Les enfants fréquentant la garderie sont pris en charge durant le transport :

- ✓ Le Matin : garderie vers école
- ✓ Le Soir : école vers garderie

5° - Participation financière des parents

A compter du 1^{er} septembre 2021, le tarif forfaitaire par enfant est établi comme suit :

- ✓ 2.20 € par heure
- ✓ 1.10 € par ½ heure (toute ½ heure entamée est due)
- ✓ 0.55 € pour le ¼ d'heure de 18 h 45 à 19 h 00

A compter du 1^{er} novembre 2018, les périodes de facturation sont réparties comme suit :

Le matin :

- ✓ 7 h 00 – 7 h 30
- ✓ 7 h 30 – 8 h 00

Le soir :

- ✓ 16 h 45 – 17 h 15
- ✓ 17 h 15 – 17 h 45
- ✓ 17 h 45 – 18 h 15
- ✓ 18 h 15 – 18 h 45
- ✓ 18 h 45 – 19 h 00

Garde occasionnelle : paiement immédiat

Garde régulière (au moins deux fois la semaine) : paiement en fin de semaine (au plus tard le vendredi).

6° - Retard

Les enfants doivent impérativement avoir quitté la garderie à 19 h 00 ; la responsabilité de celle-ci ne saurait être engagée après cette heure.

Tout dépassement d'horaire au-delà de 19 h 00 entraînera une facturation d'un €uro pour tout ¼ d'heure commencé.

7° - Responsabilité

- ✓ L'enfant ne sera confié à une autre personne que si celle-ci figure sur la liste donnée par les parents lors de l'inscription.
- ✓ La garderie n'est pas responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels (jeux, bijoux...).
- ✓ La garderie est gérée par la commune de Pierreville.
- ✓ L'accueil est assuré :
 - Le Matin : par 1 seul agent.
 - Le Soir : par 2 agents de 16 h 45 à 18 h 15 puis par 1 agent de 18 h 15 à 19 h 00.
- ✓ Aucun médicament ne sera administré sauf cas exceptionnel nécessitant un certificat médical.
- ✓ En cas de mesure d'urgence, la responsable de la garderie est autorisée à prendre les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant (médecin, pompiers...).

8° - Assurance

La garderie périscolaire est dûment assurée en responsabilité civile. Chaque enfant doit être titulaire d'une assurance personnelle vie privée (attestation à fournir au moment de l'inscription).

**EN CAS DE NON RESPECT DU PRESENT REGLEMENT, L'ENFANT NE SERA PAS ADMIS
A LA GARDERIE PERISCOLAIRE**



Mode de paiement du service de garderie périscolaire :

Les dépôts d'espèces ne seront bientôt plus acceptés par les services de la Trésorerie ; aussi à compter de la rentrée de septembre 2021, nous vous demandons de bien vouloir régler les sommes dues pour l'utilisation du service de garderie par chèque bancaire ou postal.

Covid 19

En raison de la pandémie de covid 19 et jusqu'à nouvel ordre, chaque enfant doit impérativement venir tous les jours avec son goûter sous blister individuel de préférence. Il ne sera pas possible de stocker des gâteaux ou des goûters dans les locaux.

Merci de votre compréhension.

CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 1 ^{er} septembre 2021		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 2 septembre 2021		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022	Fin des cours : samedi 5 février 2022 Reprise des cours : lundi 21 février 2022	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022	Fin des cours : samedi 9 avril 2022 Reprise des cours : lundi 25 avril 2022	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
 Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours.
 Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022 et le samedi 28 mai 2022.

HORAIRES DES ETABLISSEMENT SCOLAIRES DU RPI

Lundi – mardi – jeudi – vendredi

MATIN
8 H 45 – 12 H 00

PAUSE DEJEUNER
12 H 00 – 13 H 30

APRES-MIDI
13 H 30 – 16 H 15